



Société coopérative agricole à capital variable
Siège Social : place de l'Hôtel de Ville
47 320 - CLAIRAC
RCS AGEN 381 561 844
Agréée sous le numéro 11294

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026

“ / ... /

**3. FIXATION DE LA DATE DE FUSION EFFECTIVE ENTRE LES S.C.A.
VIVADOIR ET TERRES DU SUD**

Le Président propose au Conseil de fixer la date de fusion effective au 1er juin 2026.

En effet, cette date permet de s'assurer que les conditions opérationnelles de la fusion, et notamment au regard des systèmes d'information, seront réunies.

Par ailleurs, au niveau comptable, cette date permet de ne pas réaliser les formalités liées à la fusion en même temps que les opérations de clôtures comptables et ainsi permettre d'étaler les opérations.

A la date de fusion effective, la SCA VIVADOIR sera dissoute sans formalité et la Coopérative TERRES DU SUD reprendra l'ensemble des droits et obligations de la Coopérative VIVADOIR.

[....]

Le Conseil valide la date du 1er juin pour la fusion effective.

/ ... /”



Patrick GRIZOU

Président de la SCA TERRES DU SUD

Patrick Grizou